



LES REGLES I.T.U CONCERNANT LES TENUES DE COURSE ET AUTRES EQUIPEMENTS

Présentation générale

Pour participer à un championnat ITU/ ETU l'athlète doit respecter les règles de l'I.T.U concernant les tenues de course et autres équipements afin de donner une image propre et professionnelle de notre sport aux différents publics et aux Médias.
Cette information est extraite des I.T.U UNIFORM RULES.

Observation personnelle :

Au fil des saisons, les fédérations nationales respectent de plus en plus les règles de l'I.T.U et rares sont aujourd'hui les athlètes à se présenter au départ d'un championnat international avec une tenue et un équipement non-conformes.

Le Délégué Technique de l'évènement peut refuser l'accès à la compétition pour tenue non-conforme à celle validée par l'I.T.U pour la Fédération de l'athlète.

1. Règles générales

- Le Délégué Technique et les Officiels ITU sont de plus en plus exigeants auprès des Groupes d'Âges quant aux respects des règles ITU sur les tenues de course, mais restent néanmoins beaucoup plus indulgents que pour les athlètes Elites.
- Les dimensions des différents logos doivent être mesurées, la tenue de course posée à plat.
- Il n'existe pas de restriction particulière concernant les logos des sponsors. Sont interdites les marques de tabac, alcool ou de produits contenant des substances interdites figurant sur la liste WADA.
- Un espace net de 1.5 cm est obligatoire entre chaque logo.
- Pour les Championnats d'Europe et du Monde, les athlètes doivent obligatoirement porter la tenue de course de leur fédération déposée et validée par l'ITU.

Diagram 1 :



2. Code du pays et nom de l'athlète

- Le code du pays doit être imprimé devant en hauteur et au dos sur les fesses.
 - Le nom de l'athlète devant est facultatif pour les Groupes d'Âges – le nom sur les fesses est obligatoire. L'impression du code du pays et le nom de l'athlète doivent répondre aux règles suivantes :
 - Pour les athlètes portant le même nom (fratrie), il est recommandé de mettre la 1ere lettre du prénom devant le nom (ex P. DUPONT).
3. POLICE ARIAL - COULEUR BLANCHE – SUR 1 LIGNE
- DEVANT l'UNIFORME : le nom (facultatif) et le code pays doivent être positionnés dessous le logo I.T.U

4. Positions

- **DEVANT** : le nom de l'athlète doit être au-dessus du code pays qui doit être au-dessus du logo sponsor (cf. Diagram 1).
- **DERRIERE** : le nom et le code pays doivent être imprimés sous la taille de façon à être bien visibles quand l'athlète est sur le vélo.

5. Taille des caractères,

Sachant que l'ITU est peu regardante sur la taille des caractères pour les Groupes d'Âges.

- Si le nom est court : hauteur 5 cm x largeur 12 cm
- Si le nom est long : hauteur 5 cm x 15 cm et +
- Le logo de l'ITU doit être sur l'épaule droite et faire 4 cm de large. Lien pour télécharger le logo ITU <http://www2.triathlon.org/Logos-Print/printlogos.html>

6. Taille des logos des partenaires (se référer au doc Diagram 1)

- Emplacement A : H = 20 cm X L 15 cm. Cet emplacement peut recevoir 1,2 ou 3 logos mais de partenaires différents.
- Emplacement B : H = 4 cm X L 5 cm. Cet emplacement peut recevoir 1,2 ou 3 logos mais de partenaires différents. Cet emplacement doit être au niveau de l'épaule gauche, pas au milieu.
- Emplacement C : H = 5 cm X L 15 cm. Cet emplacement peut recevoir 1 seul logo partenaire qui doit être identique des 2 côtés.
- Emplacement D : H = 4 cm X L 5 cm. Cet emplacement ne peut recevoir qu'un seul logo partenaire ; il peut être, au choix, à droite à gauche mais pas des 2 côtés.
- Emplacement E : H = 10 cm X L 15 cm. Cet emplacement au milieu du dos ne peut recevoir qu'un 1 seul logo partenaire.
- Emplacement F (devant) : H = 5 cm X L 15 cm. Cet emplacement ne peut recevoir qu'un 1 seul logo partenaire.

7. Autres équipement de compétition

- **NATATION:**
 - Aucun autre logo que celui de l'organisateur n'est autorisé sur le bonnet de natation.
 - Seul le logo du fabricant peut apparaître sur la combinaison de natation. Sa superficie totale maximum est 80 cm² - devant/derrière – extérieur / intérieur.
- **VELO :**
 - Aucun logo / stickers- excepté celui du fabricant et les numéros fournis par l'organisateur sont autorisés sur le casque vélo.
 - La couleur du casque est libre
- **COURSE A PIED :**
 - Les athlètes peuvent porter une casquette ou une visière pendant la course à pied. Le logo - d'un seul partenaire - ne doit pas dépasser 20 cm² pour une hauteur maximum de 4 cm.
 - Le dossard est fourni par l'organisateur et doit être porté selon les instructions communiquées au briefing.
 - Marquage: les athlètes seront marqués conformément aux informations rappelées au briefing. Le groupe d'âge de l'athlète est marqué au mollet, par exemple F40 pour une féminine du groupe d'âge 40 -44.
 - Aucun tatouage temporaire n'est autorisé.

Pour tout complément d'information :
Monsieur Dominique FRIZZA
Réfèrent Club France
06.23.65.87.70 - dfrizza@fftri.com